

Département de l'ORNE
Canton de RADON
COMMUNE D'AUNAY-LES-BOIS

Séance du conseil Municipal du jeudi 16 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Victor MARQUES, le Maire de la commune d'AUNAY LES BOIS.

Étaient présents : Victor MARQUES Le Maire, Martine TISSIER 1^{ère} adjointe, Sylvie GANDIN, Chantal PERRAUX, Virginie TELLE, Magali ROUSSEAU.

Étaient absents : Véronique COLIN donne pouvoir à Martine TISSIER, Martin BRUNNER donne pouvoir à Virginie TELLE, Frédéric BUSNEL donne pouvoir à Magali ROUSSEAU, Sylvain DELPORTE donne pouvoir à Victor MARQUES.

Secrétaire de séance : Virginie TELLE

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 08 juillet 2021.
2. Discussion : Intervention de Mme BIZIEN pour l'Atlas de la Biodiversité Communale avec le Parc Normandie Maine
3. Discussion/Délibération : Convention avec le CDG 61 pour le référent signalement
4. Discussion/Délibération : Modification des statuts du TE 61
5. Discussion/Délibération : Validation du devis de fournitures des containers.
6. Discussion : Présentation de l'étude CEREMA (Mobilité au niveau de la CDC)

Questions diverses.

Monsieur le Maire demande un rajout à l'ordre du jour concernant le projet de nomination des rues.

Le Conseil accepte

Le conseil approuve à l'unanimité le PV de la réunion du 08 juillet 2021

01	Intervention de Mme BIZIEN sur la mise en place de l'Atlas de la Biodiversité avec le Parc Normandie Maine
-----------	---

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BIZIEN référente du Parc Normandie Maine pour la mise en place de l'atlas de la biodiversité communale.

Madame BIZIEN explique que l'atlas de la biodiversité permet de répertorier la faune et la flore de la commune. Cette action se déroule dans dix communes de la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe. Plusieurs opérations seront organisées sur la commune ou les communes avoisinantes.

Arrivée de Magali ROUSSEAU à 19 heures 20

02	Délibération N° 2021-33. Convention avec le centre de gestion Orne : Référent signalement
-----------	--

Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 oblige, depuis le 1^{er} mai 2020, les employeurs publics à mettre en place un dispositif de signalement. Pour les accompagner, le Centre de Gestion 61 s'est associé aux quatre autres CDG normands afin de proposer un service mutualisé répondant aux exigences induites par la réglementation : confidentialité, neutralité et objectivité.

La Mission

La coopération des CDG Normands :

1° Recueille les signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins d'acte de violence, de harcèlement moral ou sexuel, de discrimination ou d'agissements sexistes.

2° Oriente l'auteur du signalement vers les services et professionnels chargés de son accompagnement et de son soutien (médecin de prévention, médecin traitant, psychologue du travail, assistant(e) social(e), défenseur des droits, associations de soutien...)

3° Communique le signalement à l'autorité territoriale, si l'agent le souhaite et en fonction des situations, afin que cette dernière prenne toutes les mesures nécessaires à la protection de l'agent concerné (enquête administrative, protection fonctionnelle, etc.)

4° Opère en toute indépendance selon les règles de confidentialité et de discrétion professionnelle.

Le Maire précise que l'adhésion à ce service est gratuite mais la tarification est de 335€ pour la collectivité employeur par signalement suivi, la durée de validité de la convention est de trois ans.

Après discussion et en avoir délibéré le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative au référent signalement

Vote : 10 Abstention : Pour : 10 Contre :

03	Modification des statuts de TE 61
-----------	--

Monsieur le maire indique le report de cet ordre du jour puisque le comité syndical du TE 61 délibérera le 29 septembre 2021 De ce fait la commune ne peut pas se prononcer avant cette date

04	Délibération N° 2021-34 Validation du devis des containers enterrés
-----------	--

Monsieur le Maire indique que suite à la demande de DETR pour l'aménagement de la zone de propreté, une subvention de 35 000 € a été attribué à la collectivité ce qui représente 38.621% du montant HT.

Pour permettre la continuité du projet Monsieur le Maire propose un devis de l'entreprise SUEZ sis à Alençon pour des containers enterrés :

6 Containers de 4 et 5 m3 : 28 953.46€ HT

Livraison : 3 900.00€ HT

Cuve béton : 6 018.00€ HT

Déchargement : 2 160.00€ HT

Total : 41 031.46€ HT soit TTC 49 237.75 €.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité

- Accepte le devis de l'entreprise SUEZ sis à Alençon pour un montant de 41 031.46€ HT soit 49 237.75 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette dépense.
- Dit que cette dépense est inscrite au budget en investissement au compte 2138

Vote : 10 Abstention : Pour : 10 Contre :

05	Adressage nomination des rues complément information pour la DGFIP
-----------	---

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'adressage la Direction générale des impôts demande à la commune de compléter la délibération n° 2021-22 avec les noms donnés par leurs services afin de pouvoir faire les recoupements. A l'unanimité le conseil accepte.

Vote : 10 Abstention : Pour : 10 Contre :

06	Présentation du CEREMA
-----------	-------------------------------

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil une étude du CEREMA concernant la mobilité au sein de la CDC de la VHS. Monsieur le Maire explique une des solutions proposées par CEREMA par exemple, transformer la route forestière reliant Aunay à Marchemaison en piste cyclable, or cette route est une déserte pour les habitants de ces deux communes.

Questions diverses

Monsieur le Maire demande aux conseillers de prévoir la mise en place d'une journée citoyenne.

Monsieur le Maire fait part au conseil d'un problème d'animal mort déposé chez un particulier.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de réfléchir pour l'organisation d'un repas pour les anciens et le Noël des enfants.

Fin de Séance à 20 heures 30

Le Maire

Victor MARQUES